

COMMUNE DE RIVIERES

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 026/2026

Séance du 05 juin 2026

**Date de la
convocation : 01/06/26**

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

**Date d'affichage :
01/06/2026**

Présents : BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Marjorie, CHAPERON Hervé, CHOPO Guy, FERRET Myriam, FRAYSSE Jean-Michel, HERIN Christophe, PRIOUL Pascale, RAYNAL Laury, SIEURAC Sandrine.

Absents excusés : ANTOONS Benjamin, CASAGRANDE Hervé, CORTESE Kelly, DON Daniel, SOLAGES (de) Hervé.

Procuration : Néant.

Secrétaire de séance : FERRET Myriam.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	15	10	

Objet : Election des délégués Titulaires et Suppléants des Conseillers Municipaux pour les élections Sénatoriales 2026

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 06 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 18 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Madame BRILLANT Marie-Thérèse, Monsieur CHOPO Guy, Madame CAILHOL Marjorie ET Mme RAYNAL Laury. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Une liste unique est déposée et enregistrée :

La liste **LES GRANDS ELECTEURS RIVIEROIS** est composée de :

- PRIOUL Pascale
- FRAYSSE Jean-Michel
- RAYNAL Laury
- CHAPERON Hervé
- BRILLANT Marie-Thérèse
- CHOPO Guy

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Date de transmission de l'acte: 08/06/2026

Date de reception de l'AR: 08/06/2026

081-218102259-DE_026_2026-DE
A G E D I

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection
enregistrement de la candidature,

Après
vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

NOM DE LA LISTE	SUFFRAGE OBTENU	NOMBRE DE DELEGUES	NOMBRE DE SUPPLEANTS
Les Grands Electeurs Riviérois	10	3	3

Monsieur le maire proclame les résultats définitifs :

» Liste Unique « Les Grands Electeurs Riviérois » : 6 sièges

Nom et Prénom de l'élu(e)	Nom de la liste	Mandat de l'élu(e)
Mme PRIOUL Pascale	Les Grands Electeurs Riviérois	Déléguee
M. FRAYSSE Jean-Michel	Les Grands Electeurs Riviérois	Délégué
Mme RAYNAL Laury	Les Grands Electeurs Riviérois	Déléguee
M. CHAPERON Hervé	Les Grands Electeurs Riviérois	Suppléant
Mme BRILLANT Marie-Thérèse	Les Grands Electeurs Riviérois	Suppléante
M. CHOPO Guy	Les Grands Electeurs Riviérois	Suppléant

Adopté à l'Unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Christophe HERIN.



L'Adjoint au Maire
FERRET Myriam.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>